

Décision

Générale

colonial

Décision n° 789 17 aout 1951

n° 789 17

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

17 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Touz (Yves) est engagé en qualité de pilote auxiliaire, à titre essentiellement précaire et révocable, pour compter du 1er août 1951. ; Il percevra une solde journalière de mille trois cent cinquante francs exclu sive de toutes indemnités,